

## ARRÊTÉ n° 2017/C021

PORTANT REINSCRIPTION SUR LA  
LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU  
GRADE DE :  
« **PROFESSEUR TERRITORIAL  
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** »

**après réussite aux concours  
(externe, interne)**

Spécialité Musique  
Discipline Professeur chargé de direction  
(musique, danse, art dramatique)

*Catégorie A*  
**Session 2013**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2012/C004 du 22 mars 2012 portant ouverture des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) au titre de l'année 2013,

Vu l'arrêté modificatif du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2012/C006 du 11 mai 2012 portant ouverture des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) au titre de l'année 2013,

Vu l'arrêté modificatif du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2012/C016 du 26 novembre 2012 portant ouverture des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) au titre de l'année 2013,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2012/C022 du 21 décembre 2012, portant composition du jury des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) au titre de l'année 2013,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 14 mai 2013 fixant la liste des admis aux concours,

Vu l'arrêté de Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C011 du 21 mai 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique),

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont réinscrits à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'au 31 mai 2018, pour une cinquième année, sur la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique), **8 lauréats** en externe dont les noms suivent :

### → EXTERNE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - Ville
GIRAUD	Florent	22/10/1973	VALENCE	9 Lot Les Amandiers	07130 TOULAUD
GIRAUD	Olivier	08/07/1968	MARSEILLE	1265 Route d'Eoures	13400 AUBAGNE
GUIGNIER	Hervé	05/04/1976	COULOMMIERS	42 bis Route d'Epernon	78125 POIGNY LA FORET
HEITZ	Pierre	15/01/1965	AMBÉRIEU EN BUGÉY	35 rue René Leynaud	69001 LYON
LE MARC	Daniel	04/05/1961	BESANÇON	Route de Flon Flon	74500 FÉTERNES
PERRIN	Franck Eric	12/04/1963	LYON	26 rue des Plantes	75014 PARIS
ROCA	Christian	12/01/1955	PARIS	75 Avenue des Chardonnerets	91600 SAVIGNY SUR ORGE
SEVERUS	Julia	03/01/1968	BERLIN	BP 70359	75626 PARIS CEDEX 13

**Nombre de lauréats : 8**

AR PREFECTURE

086-288600232-20170628-20170628\_C021-AR  
Regu le 04/07/2017

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne, sera transmise à Madame le Préfet de la Vienne.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chasseneuil du Poitou,  
Le 28 juin 2017,

Le Président



  
Edouard RENAUD

AR PREFECTURE

086-288600232-20170628-20170628\_C021-AR  
Regu le 04/07/2017